|  |  |
| --- | --- |
| Description : Description : Description : Description : Description : http://ts4.mm.bing.net/th?id=i.4829807396522947&pid=1.9 |  |
| **REPUBLIQUE DU SENEGAL**Ministère des Infrastructuresdes Transports Terrestres et du Désenclavement(MITTD) | Banque Islamique de Développement (BIsD) |



**Avis de Pré-qualification international**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR – TIVAOUANE -SAINT LOUIS, SECTION 2 : MEKHE - SAINT-LOUIS (120 km)**

**Lot 3: LOUGA - GANDON (41 km)**

**(D/1555/A3)**

1. Le présent Avis de pré qualification fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés du projet paru dans le journal l’AS du 12 mai 2022.
2. L’Etat du SENEGAL a obtenu un financement auprès de la Banque Islamique du Développement (BIsD) et a reçu l’Avis de Non Objection pour engager la procédure d’acquisition dans le cadre du Projet de CONSTRUCTION DE DE L'AUTOROUTE DAKAR – SAINT LOUIS, SECTION 2 : MEKHE - SAINT-LOUIS (120 km), avec l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux du Lot 3 entre LOUGA et GANDON (41 km).
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d‘offres International avec pré-qualification suivant les procédures de la BIsD et ouvert aux firmes de Pays Membres (PM) de la BID et aux firmes de pays non-membres.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès de l’AGEROUTE SENEGAL (dont l’adresse figure ci-après) de 9 h à 17 h (heure locale). Ils peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en français en faisant la demande à l’adresse indiquée ci-après accompagnée de la preuve du versement non remboursable de Cent cinquante mille (150.000) francs CFA ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible au compte SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l’AGEROUTE Sénégal auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies à Dakar. Le document pourra être récupéré à l’AGEROUTE tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 17h.

L’adresse est : Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue F x Rue David Diop à Fann Résidence – Dakar – Sénégal.

Téléphone : +221 33 869 07 51 - Fax : +221 33 864 63 50.

1. Les exigences en matière de qualifications sont :

###### Critère technique:

Participation à titre d’entrepreneur principal, de membre d’un groupement, d’ensemblier, ou de sous-traitant dans trois (3) marchés dont un (1) en Afrique subsaharienne, d’un montant minimum de cent dix milliards (110 000 000 000) de FCFA chacun (lorsque le Candidat a participé en tant que membre d’un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du Groupement ou de l’entrepreneur principal devra être prise en considération) : les marchés présentés au titre de ce critère doivent être de nature et de complexité similaires au marché objet du présent Appel d’offres (Routes) et exécutés au cours des dix (10) dernières années à compter du 1er janvier 2012 et accompagnés d’attestations fournies par les Maîtres d’Ouvrages bénéficiaires.

Ces attestations devront être dûment signées par le Maître d’Ouvrage et contenir les renseignements tels que l’intitulé du projet, ses principales caractéristiques et le montant des travaux, l’adresse complète du Maître d’Ouvrage.

Critère financier :

1. Présentation des bilans et comptes de résultats des cinq derniers exercices et une déclaration concernant le chiffre d'affaires moyen annuel pour des travaux de construction d’infrastructures routières (Routes et ouvrages d’art) réalisés au cours des cinq (5) derniers exercices à compter de 2017 qui ne saurait être inférieur à cent milliards (100 000 000 000) de F CFA.

Dans le cas d’un groupement, les chiffres d’affaires moyens pour chacun des membres du groupement seront ajoutés pour déterminer si cette condition est remplie. Cependant, le Chef de file doit satisfaire au minimum 60% de la spécification et chaque autre membre devra remplir au moins 30% du critère.

1. Justification d’avoirs liquides ou d’accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l’avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l’exécution des travaux objet du présent Appel d’Offres à hauteur de vingt-quatre milliards (24 000 000 000) de FCFA et nets de ses autres engagements ;
2. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification devront être soumises au Secrétariat de la Cellule de Passation des marché (CPM) de l’AGEROUTE Sénégal sise à la Rue F x Rue David Diop Fann Résidence – Dakar – Sénégalau plus tard le 09 août 2022à 10 heures préciseset porter clairement la mention :

**« Dossier de Pré-qualification pour les travaux de construction de l’autoroute Dakar – Tivaouane - Saint Louis, Section 2 : Mékhé – Saint Louis (120 km) – tronçon : Louga – Gandon (41km) ».**

1. Les offres seront ouvertes le mardi 09 août 2022à 10 heures 30 minutes précises en présence des représentants des candidats présents à l’AGEROUTE Sénégal sise à l’adresse ci-dessus.

Le Directeur Général

 Ibrahima NDIAYE